

Directeur de production · Directrice de production

1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune
Métier connexe : aucun

2 / Missions et activités

Missions

Le-la directeur·trice de production élabore et met en place des stratégies, pour produire et diffuser des spectacles.

Activités

- Mène avec le créateur du spectacle une réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion.
- Définit les conditions des productions, il-elle supervise leur évaluation financière ainsi que le montage financier des projets ; il-elle prospecte leurs financements.
- Négocie la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle.
- Définit la stratégie de diffusion des spectacles produits.
- Encadre le travail de l'équipe de production.

3 / Responsabilités

Il-elle garantit l'aboutissement d'un projet de spectacle, dans le respect des contraintes et du budget décidés, en relation avec le-la directeur·trice technique, le-la créateur·trice du spectacle et/ou le-la directeur·trice artistique.

4 / Compétences

Compétences spécifiques

- Posséder une culture artistique avérée dans une ou plusieurs disciplines.
- Mener une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la ou les discipline-s de son entreprise.
- Identifier les acteurs culturels, économiques et institutionnels locaux ou nationaux, des réseaux locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant - en particulier les réseaux de la ou des discipline-s de son entreprise - et les politiques publiques de la culture.
- Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant.
- Etablir, suivre, analyser un budget de production.
- Élaborer les dossiers de demande de financements, de subventions ou d'aides auprès des partenaires publics ou privés, ou des sociétés civiles et assurer leur suivi.
- Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production.
- Evaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production.
- Créer et entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et les mobiliser selon les besoins.
- Anticiper et organiser la logistique de la production d'un spectacle, de la tournée d'un spectacle.
- Appliquer et faire appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...
- Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant.
- Analyser les enjeux artistiques, techniques et financiers d'une production.
- Etablir une stratégie de diffusion.

Compétences transversales

- Conduire la mise en œuvre de projets.
- Elaborer des outils de suivi d'une activité et d'évaluation.
- Créer et entretenir des relations avec des acteurs culturels, économiques et institutionnels pertinents.
- Créer et entretenir des réseaux et des partenariats.
- Mener une veille permanente sur son secteur.
- Négocier des contrats commerciaux, avec le secteur public, de propriété intellectuelle.
- Négocier des contrats de travail.
- Anticiper et organiser l'activité de son service et son évaluation.
- Diriger et coordonner une équipe ; le cas échéant coordonner des services.
- Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des services de l'entreprise.

- Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés.
- Argumenter et promouvoir un projet par écrit et oralement.
- Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues.
- Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction.
- Maîtriser des logiciels de bureautique - a minima un tableur, un traitement de texte, voire une base de données -, un logiciel de gestion de projet et des outils de communication numérique - web, réseaux sociaux.

5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

- Il-elle travaille sous l'autorité du-de la directeur-trice, du-de la directeur-trice adjoint-e ou de l'administrateur-trice. En l'absence de directeur-trice ou d'administrateur-trice, il-elle est placé-e sous l'autorité du-de la président-e du conseil d'administration ou du mandataire social.
- Il-elle encadre le cas échéant une équipe de production.
- Il-elle est en relation avec l'ensemble des services.

6 / Positionnement catégoriel

Directeur-trice de production	
Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	Filière Administration-production / Cadre groupe 3
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	Filière Gestion de l'entreprise / Cadre groupe 2
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé

7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier de directeur-trice de production, une expérience professionnelle confirmée - notamment dans le spectacle vivant ou enregistré - est indispensable, acquise dans des emplois d'administrateur de production, de chargé de production, d'administrateur.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de directeur-trice de production, en particulier des formations généralistes ou en management culturel de niveau I et II.

Le-la directeur-trice de production complétera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Le poste de directeur de production peut exister dans des entreprises qui produisent des spectacles, dotées ou non de lieu de diffusion.

Le-la directeur-trice de production peut aussi réaliser la programmation d'activités - concerts, résidences... - et leur suivi financier.

Il-elle peut adapter une production existante.

9 / Le métier demain

La fonction de production est nécessaire au spectacle vivant.

Selon l'activité, l'organisation, la taille de l'entreprise, les chargés-e-s de production et de diffusion peuvent être directement supervisé-e-s par l'administrateur-trice de production, l'administrateur-trice, le-la directeur-trice adjoint-e ou le-la directeur-trice à défaut d'un poste de directeur-trice de production.

Les entreprises s'équipent peu à peu d'outils de gestion de la production et de la diffusion de spectacles visant à simplifier une partie du métier de directeur-trice de production, mais qu'il faut maîtriser.